

# L'Action

Tombé dessus ! Escrasas lous ! (CYRANO)

LE NUMERO : CINQ SOUS.  
PAR AN : DEUX DOLLARS.

DIRECTEUR :  
**JULES FOURNIER**

Adresser toutes communications comme  
suit : Jules Fournier, Rue Sherbrooke,  
308-Est, Montréal.

## Electeurs de Saint-Jacques

### En avez-vous assez du REGIME MARTIN ?

### OUI ? Alors, votez mardi prochain pour JULES FOURNIER

#### A NOS LECTEURS

Nos lecteurs, pour une fois, voudront bien nous excuser... Les "élections" ont leurs exigences, et — à cause des élections — nous nous voyons aujourd'hui dans l'impossibilité de donner la quantité ordinaire de lecture... de lecture "extra-électorale."

En toute justice pour nos lecteurs, nous tâcherons, l'un de ces jours, de nous reprendre.

L'ACTION.

#### A CEUX QUE L'ON VOLE

C'est à vous que je m'adresse, contribuables que l'on pressure et que l'on vole.

Depuis des années, mais tout particulièrement au cours des dix-huit derniers mois, vous savez ce qu'à l'hôtel de Ville on a fait de vos deniers.

Votre argent — cet argent que pour la plupart vous gagnez si péniblement, — vous savez avec quel sans-gêne nos administrateurs ou leurs amis l'ont tranquillement fait disparaître en leurs goussets.

Favoritisme criant d'un bout à l'autre de l'échelle, — commandes octroyées à des prix exorbitants, sans concurrence et en violation directe de la loi, — expropriations dont Sheldon lui-même n'aurait pas rêvé, vous avez été témoins de tout cela... Prenons seulement cette récente affaire de la rue Drolet : des terrains, en 1911 portés à \$10,000 sur le rôle d'évaluation de la Ville, achetés en 1915 à \$184,000!

Où pareilles méthodes d'administration — ou plutôt de détournement — devaient nous conduire, je n'ai pas davantage à vous l'apprendre. N'est-ce pas en effet M. le maire Martin lui-même qui tout le premier s'est chargé de vous le faire connaître : la Ville de Montréal, aujourd'hui en déficit de \$2,200,000, EST EN PLEINE BANQUE-ROUTE.

Le résultat ? C'est qu'au lieu de payer l'an prochain, comme vous l'avez fait cette année, environ deux fois seulement le chiffre d'impôts auquel vous seriez assujettis sous une administration honnête, vous paierez, pour tirer Montréal de la banqueroute, deux fois et demi ce chiffre, sinon davantage.

C'est contre le régime responsable de cette situation, messieurs, que je combats. C'est pour aider à vous délivrer de ce régime que je n'ai pas hésité, récemment, à formuler contre le maire Martin et ses acolytes les accusations dont la preuve, au témoignage de M. le juge Pelletier, a depuis été faite en Cour d'assises claire "comme le plein jour en plein midi."

C'est contre ce régime enfin que j'élève aujourd'hui, comme une protestation, ma candidature dans Saint-Jacques.

Vous tous ses victimes, voulez-vous me donner votre appui, voulez-vous m'envoyer à l'hôtel de ville continuer la lutte que j'ai commencée ? Sans promettre plus que je ne saurais tenir, et par exemple qu'il suffirait de ma présence en ces lieux pour transformer en un jour tous nos administrateurs, j'ose croire que je pourrais vous y rendre quelque service, — ne serait-ce, à l'occasion, que de gêner un peu les voleurs.

Il est bien vrai après cela, messieurs, que vous êtes les maîtres et que, si vous vouliez, vous pourriez parfaitement me répondre, en modifiant un peu le mot de la comédie : — Et s'il nous plaît à nous d'être volés ? S'il nous plaît à nous d'élire, au lieu d'un batailleur aguerri contre la canaille, un paisible garçon qui s'en aille simplement à l'hôtel de ville "regarder faire les autres" ?

Mais ce n'est pas, messieurs, j'en suis sûr, ce que vous me répondrez. Comme tout le monde à Montréal, vous en avez assez du régime actuel, vous en avez assez de vous faire voler. Et c'est pourquoi, tout comme le verdict du jury au soir du 22 novembre dernier, j'attendrai avec la plus grande confiance, le soir du 4 janvier prochain, votre verdict à vous.

JULES FOURNIER.

#### L'opinion de M. L.-A. Lapointe

*Voici exactement ce que déclarait au Devoir et au Canada, la semaine passée, le représentant du Quartier Est à l'hôtel de ville, M. L.-A. Lapointe :*

M. L.-A. Lapointe, qui a de l'expérience en matières municipales, supputait ce matin les chances des divers candidats officiellement en présence.

Il déclarait tout net que ceux de ses amis qui lui en avaient parlé prétendaient que M. Fournier avait le plus de chances.

"Le terme n'est pas long, disent-ils, Fournier est curieux et fureteur et n'a pas coutume de garder pour lui ce qu'il trouve. Il serait sans doute amusant de l'envoyer à l'Hôtel de Ville faire l'instruction préparatoire d'une enquête royale."

Le vieux chef se trompe-t-il ? On prétend que non, parce que des électeurs, gens fort influents, ont signé le bulletin de présentation de M. Fournier.

*Depuis, du moins si l'on s'en rapporte aux journaux, rien n'indique que M. Lapointe ait changé d'opinion.*

*Qu'en faut-il conclure ? Que Jules Fournier sera bientôt échevin ? En vérité, ce serait trop triste pour Médéric !*

#### Jules Fournier candidat

23 décembre.

Parmi les électeurs de Saint-Jacques qui ont signé le bulletin de présentation de M. Fournier, on remarque entre autres : M. le juge Ouimet, M. N.-G. Valiquette, la maison Dupuis (par son président, M. Narcisse Dupuis) M. Eugène Bourassa, M. Adolphe Gravel, M. le docteur Alphonse Mercier, M. le docteur Arthur Beauchamp, M. Albert-A. Roy, M. Jules Pony, M. Philippe Hébert, M. J.-E.-W. Lecours, M. Henri Lanctot, la Compagnie Marchand Frères (par son président, M. Wilfrid Marchand), M. Léonidas Sanguinet, M. Henri Lauzon, M. Oscar Loisel, etc., etc.

#### Le Docteur Laurier candidat de M. Martin

(De la Presse du 10 décembre)

Le maire Martin, se conformant à la Charte, qui exige un mois de délai, a fixé l'élection dans Saint-Jacques au 4 janvier, et la nomination au 24 décembre. — De la sorte, déclare-t-il, les électeurs de Saint-Jacques auront tout le temps des fêtes pour y penser. Je crois toutefois que, pour un terme aussi court, ils éliront leur échevin par acclamation, et il me ferait extrêmement plaisir de voir entrer à l'hôtel de ville MON BON AMI LE DOCTEUR RUBEN LAURIER.

## INVITATION A MM. LES VOYAGEURS DE COMMERCE.

Lundi prochain le 3 janvier de 3 h. à 5 h. du soir, la Direction de la Brasserie Frontenac donnera une réception suivie d'un goûter à tous les voyageurs de commerce, à quelles que lignes qu'ils appartiennent.

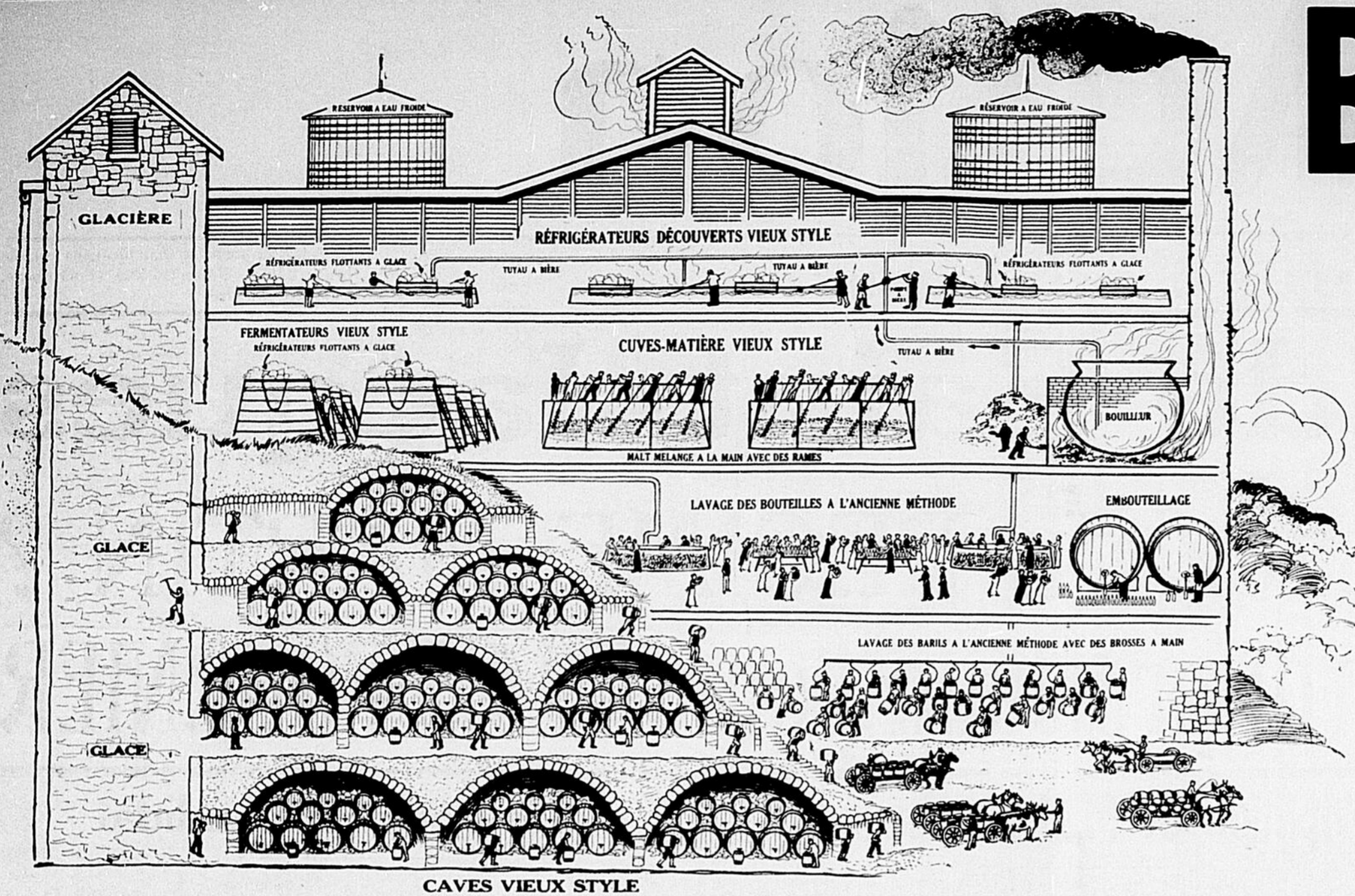
Comme il ne nous a pas été possible de nous procurer l'adresse de chacun des voyageurs, nous les prions d'accepter la présente invitation personnelle à chacun d'eux, et nous espérons que tous nous feront l'honneur d'être présents lundi.

La Direction se fera un devoir et un plaisir de faire visiter à MM. les voyageurs de Commerce les différents départements de la Brasserie et de leur expliquer en détail le fonctionnement de ses machines et de ses appareils perfectionnés, qui font de cette brasserie la brasserie la plus moderne et la mieux outillée du Canada.

Cette visite leur permettra de se rendre compte qu'il est aujourd'hui possible de fabriquer au Canada des bières de haute qualité telles que les bières de Budweiser, Schlitz, Pabst, etc., et que les différents types de Bières Frontenac sont non-seulement les meilleures bières fabriquées au Canada, mais qu'elles sont de tous points égales aux meilleures bières importées.

La Brasserie Frontenac est située en face de la gare du Mile-End. On s'y rend par les tramways de la rue Saint-Laurent ou de la rue Saint-Denis.

# BRASSERIE et



## La Brasserie Vieux Style

1. **Les Caves de Maturation.** Caves voûtées souterraines, très humides, habituellement remplies de glace, où la lumière ne pénètre jamais.

2. **Les Fermentateurs.** Cuves découvertes, rafraîchies au moyen de réfrigérateurs flottants remplis de glace.

3. **Cuves-Matière.** Cuves profondes découvertes, le moût est tourné à la main, à l'aide de rames.

4. **Bouilleur.** Un vaisseau découvert, encaissé dans de la brique, chauffé au charbon ou au coke.

5. **Réfrigérateurs.** Caisnes carrées, découvertes également rafraîchies au moyen de réfrigérateurs flottants remplis de glace.

6. **Pompes.** Emploi des pompes à main, semblables aux anciennes pompes à incendie.

7. **Lavage des Bouteilles.** Les bouteilles trempent dans des cuves et sont lavées intérieurement à l'aide d'une brosse à main ou à l'aide de plombs de chasse qu'on agite.

8. **Lavage des Barils.** En remplissant partiellement les barils avec de l'eau et en les roulant. L'extérieur nettoyé avec une espèce de brosse à plancher.

Tout le monde sait que l'air d'une grande ville, qui pénètre à flots par nos fenêtres, est chargé d'un nombre incalculable de germes, de moisissure et d'une infinité d'autres microbes. Ces germes infectent la bière exposée à l'air dans des vaisseaux découverts et parfois la font surir ou devenir trouble. Un pareil accident est toujours grave et parfois désastreux.

Heureusement les précieuses découvertes de la Chimie et de la bactériologie modernes ont fourni aux brasseurs les moyens de se protéger. La tâche a été lente et coûteuse. Des millions et des millions ont été dépensés en expériences et peu de gens savent combien il a fallu d'années d'un labeur ardu pour amener l'industrie de la brasserie à son état de perfection actuel.

**REMARQUE.** Il existe aujourd'hui peu de brasseries d'un type aussi antique dans toutes leurs parties que celle représentée ci-dessus, mais, à l'exception de la Cuve-Matière et du système de pompes qui aujourd'hui sont généralement actionnés mécaniquement, toutes les autres dispositions sont utilisées dans un grand nombre de vieilles brasseries encore en opération à l'heure présente.

## Ce qu'est la Brasserie Moderne

Une brasserie moderne ne représente pas seulement une machine gigantesque, mais encore un laboratoire colossal dont chaque partie est non seulement d'une extrême propreté, mais encore complètement et parfaitement stérilisée.

La merveilleuse machinerie et l'ingénieuse installation de la brasserie moderne comparées à celles de la brasserie vieux style sautent aux yeux.

Et cependant ces perfectionnements au point de vue mécanique sont peu de chose, si on les compare à ceux apportés à la science et aux méthodes de brassage.

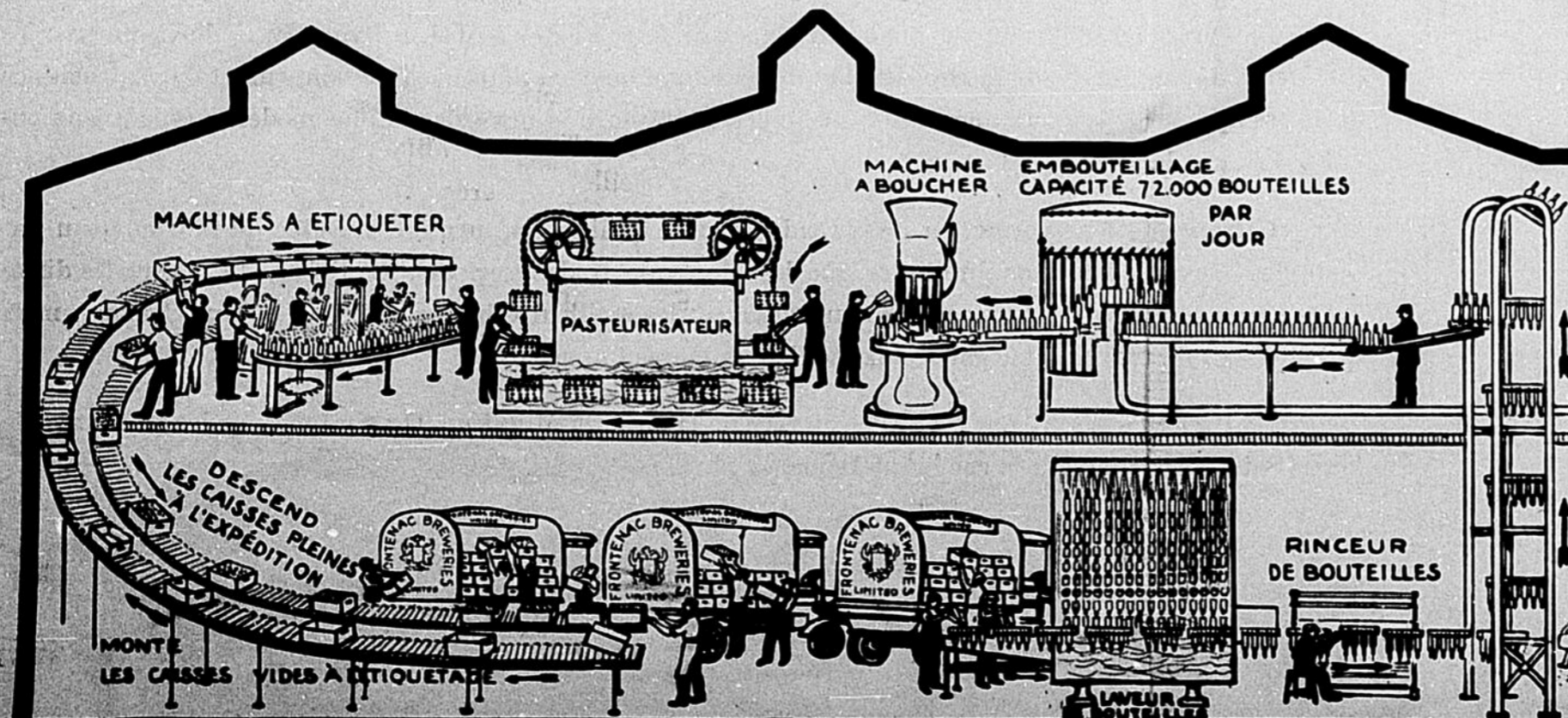
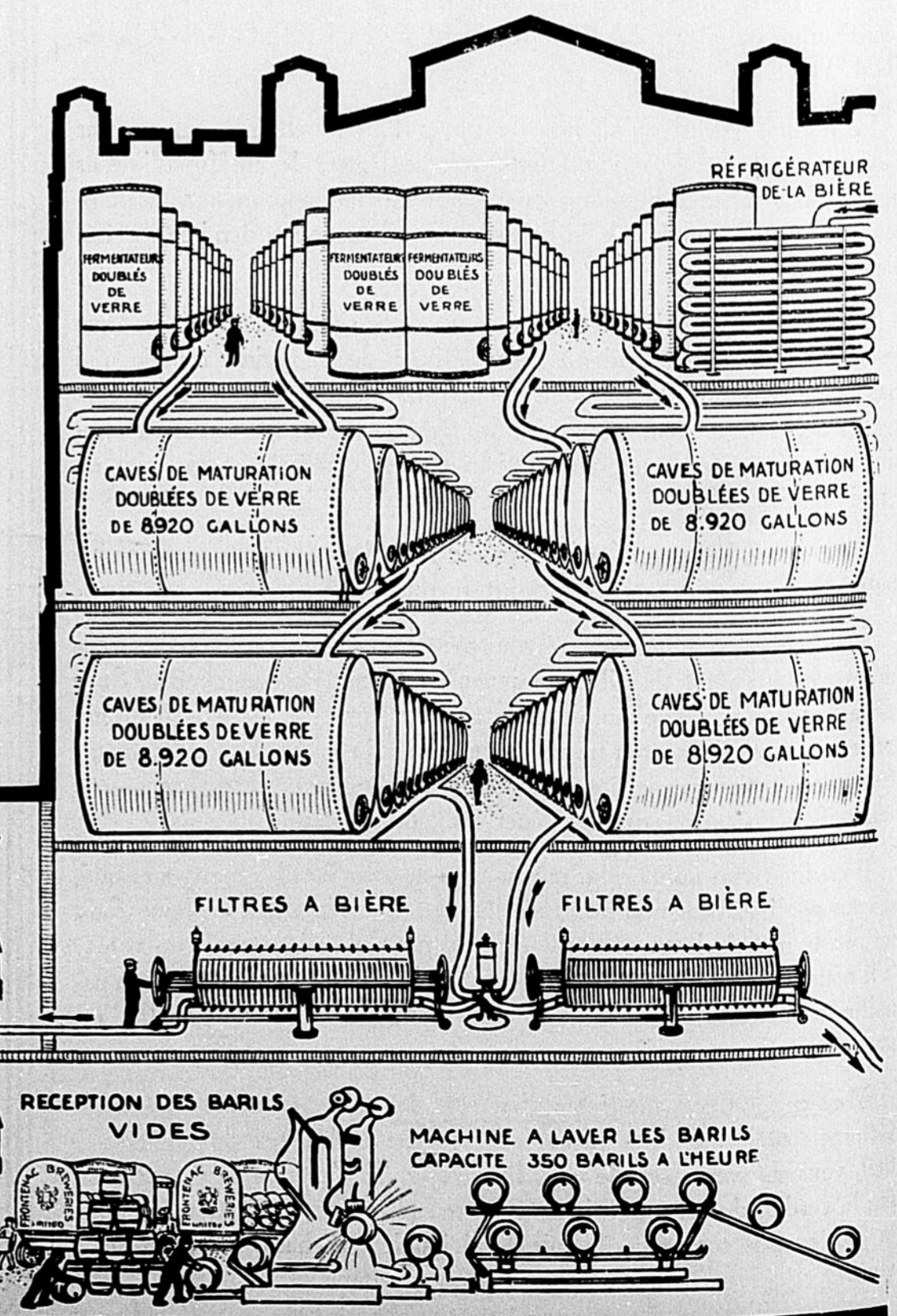
Malheureusement il est difficile de démontrer ici la plupart de ces méthodes scientifiques.

Notez toutefois que tous ces vaisseaux, cuves-matières, filtres, chaudières, réfrigérateurs, fermentateurs, cuves de maturation sont hermétiquement clos et protègent ainsi la bière contre l'infection due à la multitude de germes qui flottent dans l'air.

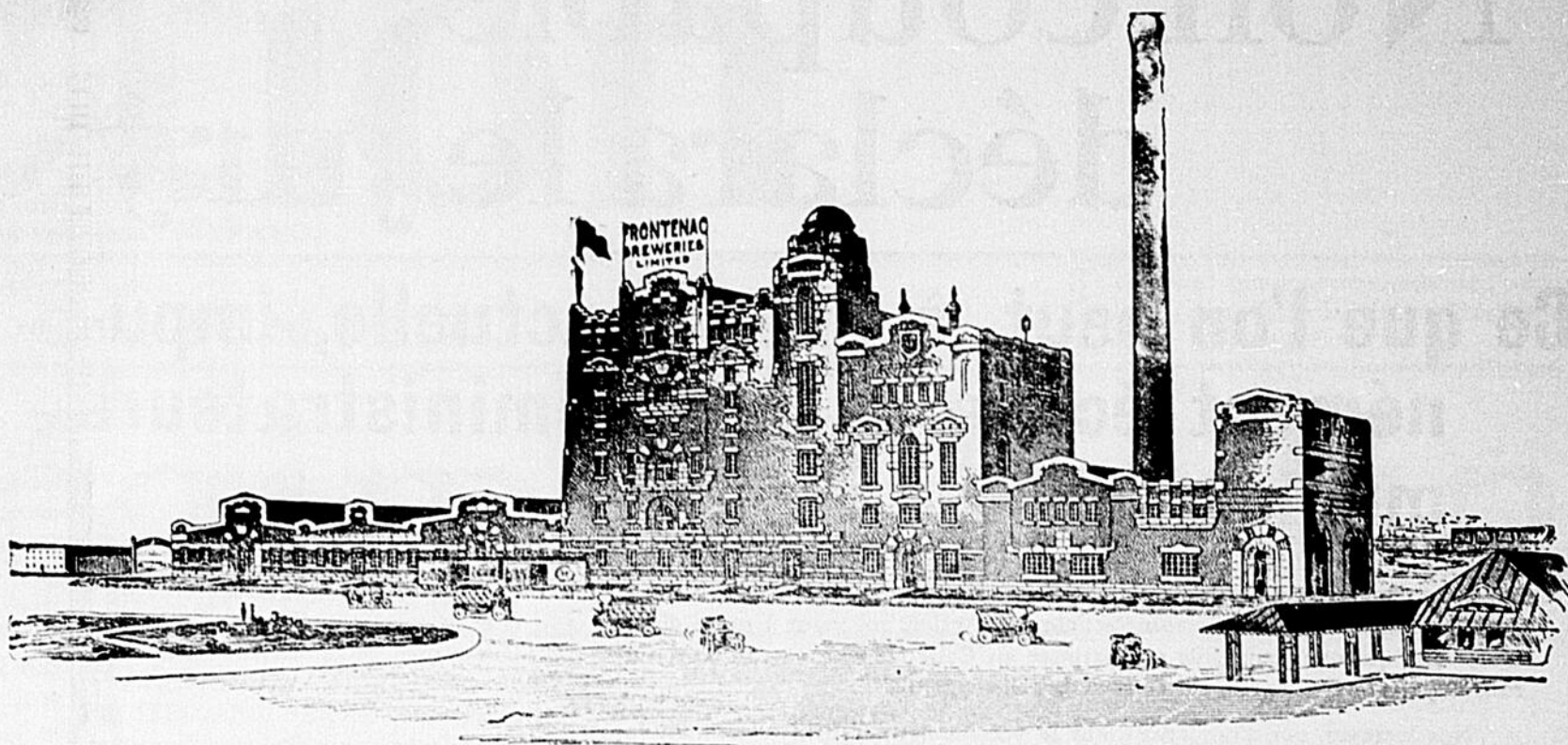
Toutes les conduites, pompes ou vaisseaux contenant de la bière fabriquée ou en voie de fabrication, sont fréquemment lavés à grande eau et stérilisés.

Remarquez aussi les immenses caves de maturation avec leurs réservoirs doublés de verre qui permettent de laisser vieillir la bière à point sans qu'elle contracte ce goût de résine ou de vernis que lui communiquent si souvent les cuves en bois.

C'est à ces soins minutieux qu'est dû le goût exquis, franc et net, toujours uniforme de chacune des bières Frontenac et leur merveilleuse digestibilité.



# Vieux Style BRASSERIE Moderne



Longueur, 425 pieds. Hauteur, 115 pieds. Profondeur, 125 pieds. Capacité 200,000 barils par an.

## Brasserie Frontenac

## LE DEVOIR DE L'HEURE PRESENTE

1.—Le malt reçu par chemin de fer est élevé dans les réserves au moyen d'élevateurs mécaniques.

2.—De ces réserves, le malt passe au moulin et, une fois moulu, monte dans la cuve-matière.

3.—Dans la cuve-matière, le malt et l'eau sont mélangés à fond au moyen d'un puissant propulseur actionné par un moteur électrique de 35 chevaux-vapeur, et forment ce que l'on désigne sous le nom de moût.

4.—Le moût coule de la cuve-matière dans le filtre, d'où l'extrait de malt séparé du grain s'écoule à son tour dans le bouilleur, et le grain tombe dans le réservoir indiqué à l'arrière-plan.

5.—Arrivé dans le bouilleur, l'extrait est cuit à la vapeur et l'on y ajoute le houblon.

6.—La cuisson terminée, l'extrait ou liqueur est refoulé à l'aide d'une puissante pompe électrique à l'étage supérieur de la salle de fermentation, puis traverse le réfrigérateur clos, en

forme de serpent, et de là passe dans les cuves de fermentation doublées de verre où l'on l'additionne de levure.

7.—Après huit jours passés dans les cuves de fermentation, la bière s'écoule dans les cuves de maturation où elle atteint sa maturité. Remarquez les tuyaux de réfrigération au-dessous des plafonds.

8.—Avant de passer à l'embouteillage ou à la mise en fûts, la bière est parfaitement filtrée.

9.—Les barils dont on se sert sont en acier doublé de verre en vue d'assurer leur propreté absolue. Ils sont nettoyés mécaniquement à l'extérieur et quatre jets puissants d'eau chaude et d'eau froide, alternativement, en nettoient l'intérieur.

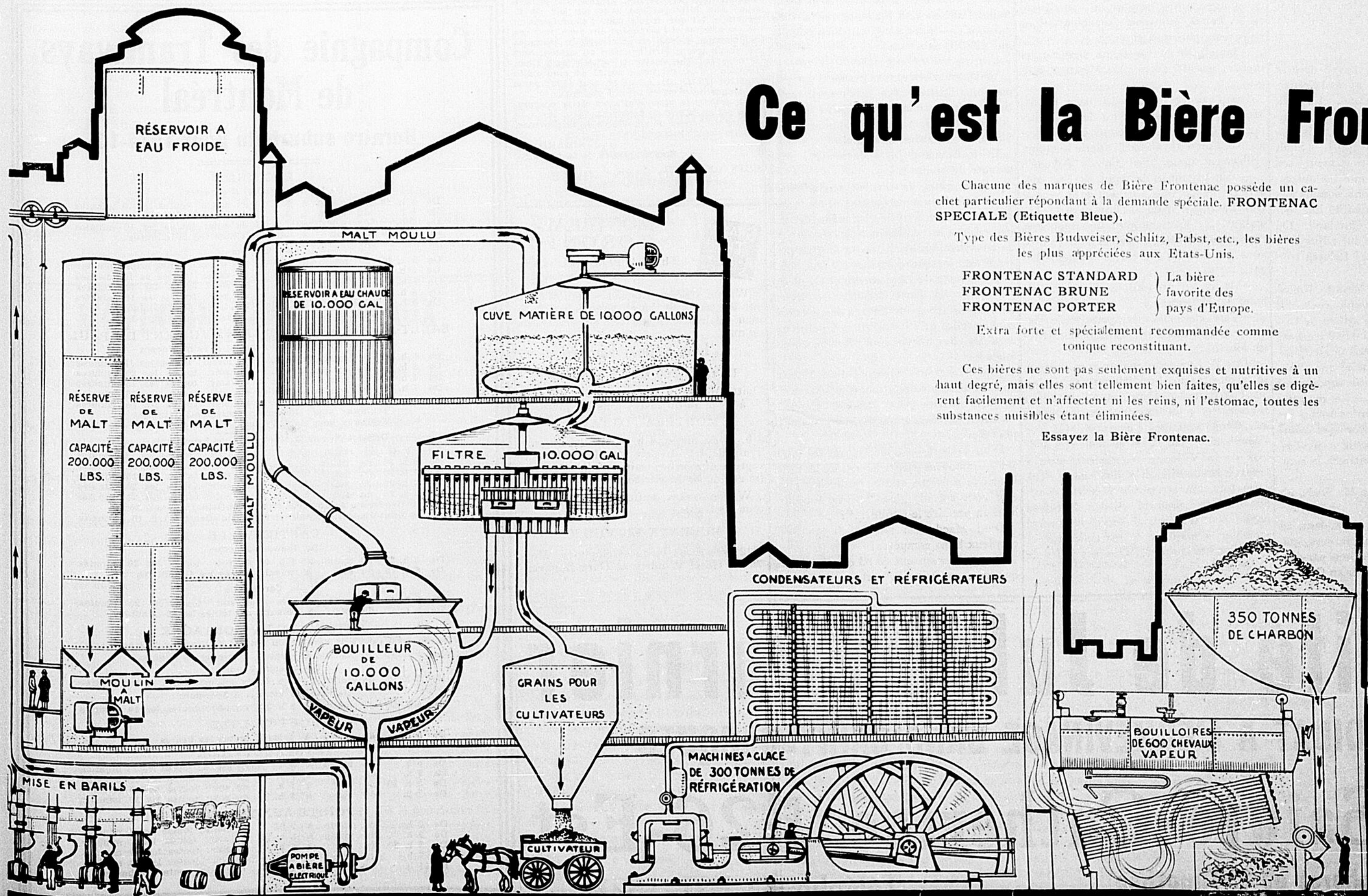
10.—La Brasserie a eu la bonne fortune de découvrir dans son encinte un puits artésien qui fournit, en quantité illimitée, l'eau de la meilleure qualité que l'on puisse désirer pour la brassage. Cette eau est extrêmement froide et très précieuse pour le refroidissement de la bière et celui des condensateurs des machines à glace.

dans toutes les branches de l'industrie est de remplacer la marchandise importée par une marchandise canadienne de qualité irréprochable.

Egaler au Canada le type de haute qualité atteint par les grandes brasseries Américaines et Européennes, fruit de longues années d'expérience, au prix de millions et de millions, a été le but de notre Compagnie. Sans tenir compte de la dépense, tout ce qu'il y a de nouveau en fait d'équipement et de méthodes a été acquis et adopté.

Chacune des Bières Frontenac possède son caractère distinctif et individuel, et est faite pour remplacer les différents types de bières importées.

On peut dire en toute vérité, que la Brasserie Frontenac, la plus nouvelle et, de beaucoup, la plus importante brasserie du Canada, produit aujourd'hui EXACTEMENT LES BIÈRES QUE PENDANT DES ANNEES LE CANADA A IMPORTÉES EN SI ENORMES QUANTITES, AU PRIX D'UNE SI ENORME DEPENSE.



## Ce qu'est la Bière Frontenac

Chacune des marques de Bière Frontenac possède un cachet particulier répondant à la demande spéciale. FRONTENAC SPECIALE (Etiquette Bleue).

Type des Bières Budweiser, Schlitz, Pabst, etc., les bières les plus appréciées aux États-Unis.

FRONTENAC STANDARD } La bière  
FRONTENAC BRUNE } favorite des  
FRONTENAC PORTER } pays d'Europe.

Extra forte et spécialement recommandée comme tonique reconstituant.

Ces bières ne sont pas seulement exquises et nutritives à un haut degré, mais elles sont tellement bien faites, qu'elles se digèrent facilement et n'affectent ni les reins, ni l'estomac, toutes les substances nuisibles étant éliminées.

Essayez la Bière Frontenac.

# "Non coupable!" déclara le jury

## Ce que l'on peut, à l'heure actuelle, impunément écrire de nos administrateurs municipaux

A la demande de plusieurs électeurs de Saint-Jacques qui n'eurent point, dans le temps, l'occasion de voir l'article de l'Action qui valut à notre directeur, voilà quelque temps, de comparaître en Cour d'assises, nous reproduisons aujourd'hui, ci-après, cet écrit désormais fameux.

Nos lecteurs, qui n'ignorent point le verdict dernièrement rendu, en faveur de M. Fournier, par le jury de la Cour d'assises, pourront peut-être, par là, se faire une idée de ce qu'il est, en ce moment, permis de penser et de dire impunément, sur le compte de nos honorables administrateurs.

Quand MM. Hébert, Macdonald, etc., feignent de croire qu'il n'est pour les incriminer, dans cette affaire de l'"Aztec", que les lettres et mémorandums du nommé Slade, ils jouent un jeu à la vérité par trop grossier. Personne, à notre connaissance, n'a encore prétendu que ces pièces, TOUTES SEULES, proviennent de ce soit contre eux. Chacun reconnaît au contraire qu'elles ne compromettent directement que le seul Slade avec sa compagnie.

Non! — ce qu'il y a de terrible contre ces messieurs, ce ne sont pas — et ils le savent bien — les petits papiers produits l'autre jour devant le tribunal. C'est bien pis que cela. C'est tout l'ensemble de leurs actes à l'égard de ce Slade et de sa compagnie depuis six mois, — c'est le zèle absolument anormal qu'ils n'ont cessé de déployer, sans l'ombre même d'une raison, dans les intérêts de l'un et de l'autre, — c'est enfin leur inexplicable parti-pris, en toute occasion, de favoriser l'"Aztec" au détriment du trésor public, quand même et en dépit de tout...

Voilà, s'il faut le leur dire, la véritable cause du discrédit dans lequel ils sont tombés. Si tout le monde à Montréal, aujourd'hui, les prend pour des voleurs, la faute n'en est pas, quoi qu'ils disent, aux journaux coupables d'avoir publié le mémorandum Slade. La faute en est à eux, à eux seuls.

Quand on n'est pas des voleurs, on ne se conduit pas comme si l'on en était.

Quand on n'est pas des voleurs, et qu'on n'est payé par personne pour favoriser la dilapidation des deniers publics, on ne va pas, dans l'exercice de charges publiques, perpétrer des actes, par exemple, comme ceux que nous allons ici rappeler.

Nous sommes au mois d'avril dernier, tout juste quelques jours après la rédaction du fameux mémorandum. La Ville ayant demandé des soumissions ou fournisseurs d'asphalte, au jour dit, trois concurrents répondent à son appel. Slade est du nombre. Malheureusement, son asphalte coûte plus cher que les autres; et, d'ailleurs, ses échantillons, soumis aux experts, sont déclarés de qualité inférieure à ceux de la "Warner-Quinlan". On ne pourra donc cette fois lui adjuger la commande. Mais patience! Laissez couler un peu de temps.

Nous voici au 4 juin. Grande discussion au Bureau des Commissaires. Il s'agit de bâcler enfin cette affaire de l'asphalte. A qui va-t-on donner le contrat? A la "Warner-Quinlan", sans doute, puisqu'elle offre à meilleur marché que l'"Aztec" un produit de qualité supérieure? Point du tout, mes amis. La majorité du Bureau, d'un geste, élimine toutes les soumissions reçues et, sans songer même un instant à en demander de nouvelles, accorde sur-le-champ le contrat à la compagnie de M. Slade!

Bonne affaire pour ce M. Slade, allez-vous dire.

Pas assez bonne encore, cependant, au gré de nos vaillants administrateurs, qui, tandis qu'ils y sont, s'empressent par-dessus le marché de recommander au Conseil,

par résolution, "que ledit contrat soit prolongé pour une période DE DIX ANS," l'"Aztec" s'engageant en retour à raffiner son asphalte à Montréal. Résolution qui fut, naturellement, ratifiée par le Conseil et, non moins naturellement, déclarée "ultra vires", illégale et nulle par les avocats de la Ville.

Restait tout de même au gérant de l'"Aztec", pour se consoler, un contrat en bonne et due forme pour la fourniture de l'asphalte durant une année. Hélas! un plaideur survint... M. Slade, sûr d'avance de perdre son procès, aima mieux renoncer de lui-même à son marché que d'en courir des frais inutiles.

Aussi bien, dans son esprit, n'était-ce que partie remise. De fait, moins d'un mois après, c'est à dire exactement le 13 juillet, nous retrouvons l'"Aztec" à l'hôtel de Ville, en train de livrer un autre assaut.

En réponse au nouvel appel de soumissions nécessité par l'annulation du contrat Slade, deux concurrents seulement, cette fois, se présentent devant MM. les commissaires: l'"Aztec" et la "Warner-Quinlan". Celle-ci demande pour son asphalte \$14.25 la tonne; la première, \$15.50. Les deux offres sont aussitôt réétérées à l'ingénieur en chef de la Ville, qui recommande catégoriquement la plus basse, rappelant que d'ailleurs l'asphalte de la "Warner-Quinlan", au témoignage des experts, est sensiblement meilleur que celui de l'"Aztec".

N'importe! Il est du désir de MM. Hébert et Macdonald, il est parait-il aussi du désir de M. le maire, d'acheter de l'"Aztec", on achètera de l'"Aztec". "Secrétaire, rédigez notre rapport en conséquence... Tenez, monsieur l'ingénieur, il ne vous reste plus qu'à signer".

— Jamais de la vie je ne signerai un rapport pareil! s'écrie M. Mercier, indigné.

N'importe encore! A la place de M. Mercier, on fera signer un de ses assistants, ou, à défaut, le premier commis venu. — "Carried! carried!" s'écrie le maire, visiblement pressé d'en finir. "Adopté".

— Un instant, interrompt ici l'un des avocats de la Ville, présent à la séance (nous avons nommé M. Lamarche). Un instant... Vous pouvez adopter cette résolution si vous le voulez, mais je dois vous prévenir qu'elle est absolument illégale.

— On va en prendre le risque..., répond M. Hébert.

— C'est ça, on va en prendre le risque..., répète comme un écho M. Médéric Martin.

Mais M. Lamarche insiste avec énergie, se fâche presque, bref fait tant et si bien que l'on finit par référer toute l'affaire au contentieux pour examen plus approfondi. Trois semaines plus tard, MM. les Commissaires, sur l'avis unanime des avocats de la Ville, se résignent enfin à accepter la soumission la plus basse. Seul, cette fois, l'incorruptible Médéric continue de lutter pour M. Slade. Il refusa même, tout d'abord, de signer le contrat voté par la majorité de ses collègues, et ne s'y décida qu'après plusieurs jours de réflexion.

Vers le même temps, autre tentative à signaler de la part de l'"Aztec".

Sous le nom de sa subsidiaire, la "Simplex", elle trouve en effet moyen de se faire octroyer SANS SOUMISSIONS (encore!), par le Bureau des Commissaires, un contrat de pavages sans détermination de quantité, et donc, à cet égard, virtuellement illimité.

M. Slade jubilait. Il ne restait plus qu'à faire passer l'affaire au Conseil. M. Ménard et Mayrand s'en chargèrent (je ne dis pas que ce fût à la demande de M. Slade, mais enfin ils s'en chargèrent). Les échevins, à la majorité d'une voix, ratifièrent la résolution des commissaires.

Non toutefois — hélas, hélas pour l'"Aztec"! — sans avoir concédé que la susdite résolution, pour devenir vraiment valide, devrait au préalable avoir reçu l'approbation du contentieux. Comme vous le savez peut-être déjà, elle ne devait pas sortir vivante des mains de M. Laurendeau.

Enfin, vous connaissez la dernière "combinaison". Ces bons messieurs de l'hôtel de ville, voyant qu'il n'était décidément pas plus facile d'"encourager" l'"Aztec" lorsqu'elle soumissionne (parce que ses prix sont trop élevés) que lorsqu'elle ne soumissionne pas (ce qui est une illégalité flagrante), imaginèrent, en faveur de leur protégée, ce plan ingénieux de demander des soumissions sans en demander. En d'autres mots, de demander des soumissions pour la forme. En d'autres mots encore, de demander des soumissions sans imposer, comme l'exige strictement la loi, un devis uniforme aux différents concurrents.

De quelle tôle est sorti ce plan-là, je l'ignore profondément. Ce que je sais, — ce que tout le monde sait, — c'est que, grâce au fervent concours de MM. Hébert, Macdonald et Martin, il a passé comme une lettre à la poste (... une lettre qui ne serait pas adressée à sir Rodolphe Forget), chez les commissaires d'abord, chez les échevins ensuite. Ce que je sais encore, c'est qu'il a paru dans le temps tout à fait bon à M. Slade, et que la Ville, enfin, n'y perdra guère, tout bien compté, que \$25,000 environ.

Voilà, aussi brièvement résumée que possible, l'histoire des différentes tentatives de cambriolage pratiquées en ces derniers temps, par la compagnie de M. Slade, sur le coffre municipal.

Et maintenant je le demande à tout homme de bonne foi:

— Que penser de ceux de nos administrateurs qui six mois durant, en toute circonstance et en tout lieu, ne ménagèrent à ces criminelles entreprises le secours ni de leur parole ni de leur vote? Que penser d'eux lorsque nous les voyons, dans toute la force de l'âge encore et en pleine possession de leurs facultés, se livrer, dans les affaires publiques, à des extravagances telles qu'elles seraient à peine excusables chez un vieillard retombé en enfance?

Que penser par exemple d'un Martin, lançant avec précipitation, à la séance du 13 juillet dernier, son fameux "Carried! carried!" en faveur de la soumission la plus élevée?

D'un Hébert — d'un Hébert-les-\$200,000 — criant au propre avocat de la Ville, lequel le prévient que la résolution mise aux voix est illégale: "On va toujours bien en prendre le risque...?"

D'un Macdonald faisant chorus avec ces deux bons compères?

Que penser surtout de tel ou tel échevin qui, non contents de parler et de voter

pour l'"Aztec", au Conseil, s'en vont encore poursuivre, en faveur des projets Slade et jusqu'après des commissaires en séance, avec un zèle qu'on ne leur avait encore jamais connu pour aucune question d'intérêt public, la plus infernale "cabale" qui se fût encore vue à l'hôtel de ville?

Vous en penserez ce que vous voudrez. Moi je pense — et je dis, — je dis tout haut ce que chacun à Montréal dit aujourd'hui tout bas: — Tout ce monde-là, c'est vendu des pieds à la tête: Martin, Hébert, Macdonald, et les autres!

Vous me direz sans doute que de cela je ne possède encore aucune preuve DIRECTE, et ce sera vrai.

Ce sera vrai. Je n'ai pas plus entendu les promesses faites à M. Martin, par exemple, par tel ou tel acolyte du dénommé Slade, que je n'ai palpé les billets de banque qui lui furent, à n'en pas douter, transmis de la même part, après son vote du 13 juillet. — Mais depuis quand, ô trop naïf lecteur, depuis quand, je vous prie, nos tribunaux criminels, avant d'envoyer au bagne, de même qu'à l'échafaud, des accusés mal vêtus, ont-ils entendu d'avoir contre eux des preuves directes? Depuis quand M. Leet, ou M. Bazin, ou M. Saint-Cyr, se gênent-ils d'envoyer à Saint-Vincent-de-Paul, sur de simples preuves DE CIRCONSTANCE, — souvent dix fois moins écrasantes que celles qui sont actuellement sur Martin & Cie, — les escrocs, faussaires ou simples tire-laine qui comparaisaient devant eux?

Donc, selon nous, MM. Macdonald, Hébert, Martin, etc., etc., ne sont rien de moins — ni de plus — que de vulgaires fripons.

Est-ce assez clair?

Les messieurs susnommés, s'il faut en croire les quotidiens, s'étaient l'autre jour mis en quête, à défaut de notre ami Rodrigue Langlois — pas assez explicite à ce qu'il paraît, — d'un autre journaliste dans le sang prophétatoire de qui ils pourraient tout à leur aise laver leur inestimable réputation. Espérons que maintenant ils sauront où s'adresser.

Il y a cinq cents avocats à Montréal, le Palais de Justice est à deux pas; Médéric mon vieux, et vous, mes amis Macdonald, Hébert, etc., ne vous gênez pas!

JULES FOURNIER.

### "The Crescent Turkish Bath Club, Limited."

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du premier décembre 1915, constituant en corporation, MM. John Malcolm McIntyre, marchand; William S. Weldon, échevin; Duncan McIntyre, marchand; Edmund Sheppard, gérant, et Alexandre Paterson, gérant, de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Acquiescer, établir, entretenir et administrer un club pour amusements de société, en la cité de Montréal;

Assumer les droits et obligations d'aucun club d'aucune nature, en la province de Québec.

Les directeurs auront le pouvoir de faire adopter tous règlements, ordres et prescriptions non incompatibles avec les lois de la province, tel que requis pour l'administration de ses affaires et l'admission des membres; ces règlements, ordres et prescriptions pourront en aucun temps être modifiés ou cassés, sous le nom de "The Crescent Turkish Bath Club, Limited", avec un fonds social de cinq mille piastres (\$5,000.00), divisé en cent (100) parts de cinquante piastres (50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce premier décembre 1915.

C.-J. SIMARD,  
Sous-secrétaire de la province.

CLAXTON & KER,  
Avocats des pétitionnaires.

**GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM**

**MONTREAL-TORONTO**

9 h. 20 et 10 h. 15 du matin,  
7 h. 30 et 11 h. du soir.

Wagon - salon - buffet - bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité sur les trains de nuit.

**L'International Limited**  
Le train d'un service supérieur.

Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 10 h. 15 du matin tous les jours.

**MONTREAL-OTTAWA**

8 h. 15 du matin, 4 h. et 8 h. 05 du soir. Train de 4 h. du soir tous les jours, excepté le dimanche; train de 8 h. 15 du matin et 8 h. 50 du soir tous les jours.

Wagon - salon - buffet-bibliothèque sur tous les trains.

**BUREAUX EN VILLE:**  
122 rue Saint-Jacques (téléphone: Main 6905), Hôtel Windsor et Gare Bonaventure.

Pour impressions en tout genre, s'adresser à l'"Action." Tarif modéré, travail rapide et de premier ordre. Demandez nos prix.

L'"Action" est imprimée pour M. Jules Fournier, par la Compagnie Marchand Frères, Limitée, Imprimeurs, 56, rue Amherst, Montréal.

**Quand Jules Fournier sera échevin**

Tous les amis de l'Action n'en continueront pas moins à s'approvisionner de cigares, cigarettes, pipes, tabacs divers, etc., chez notre ami

**Georges-E. Côté**  
252, RUE SAINT-DENIS, 252  
(A deux portes de la rue DeMontigny)

Les meilleurs tabacs, cigares, cigarettes, tant du pays que de l'étranger! articles de fumeurs, journaux, revues, etc., etc.

Téléphone: EST 577.

**H. Beauregard**

Entrepreneur général en construction

70, rue St-Jacques, 70  
MONTREAL

Téléphone: Main 735

**Avis aux gens de gout**

S'il est une obligation qui s'impose aux gens de goût, désireux de s'habiller avec élégance, c'est bien une visite au magasin d'

**Oscar Loiseau & Cie**  
159, rue Saint-Denis, 159  
Téléphone: Est 446

Complets de tout genre pour messieurs. — Costumes pour dames. Etoffes de premier choix, main d'oeuvre irréprochable.

SPECIALITE:  
**HABITS DE GALA**

N.-B. — Se réclamer de l'"Action."

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Horaires suburbains pour 1914-15

**LACHINE**  
De Montréal (hôtel des postes)

De 5 h. 40 du matin	à 8 h. du matin:	toutes les 10 minutes
De 8 h. du matin	à 4 h. du soir:	toutes les 20 minutes
De 4 h. du soir	à 7 h. 30 du soir:	toutes les 10 minutes
De 7 h. 10 du soir	à minuit:	toutes les 20 minutes

**De Lachine**

De 5 h. 30 du matin	à 5 h. 50 du matin:	toutes les 20 minutes
De 5 h. 50 du matin	à 9 h. du matin:	toutes les 10 minutes
De 9 h. du matin	à 4 h. du soir:	toutes les 15 minutes
De 4 h. du soir	à 8 h. du soir:	toutes les 10 minutes
De 8 h. du soir	à minuit 10:	toutes les 20 minutes

Voiture supplémentaire (la dernière) à minuit 5.

**SAULT-AU-RECOLLET ET SAINT-VINCENT DE PAUL**  
De Montréal (rue Saint-Denis) à Saint-Vincent

De 5 h. 15 du matin	à 8 h. du matin:	toutes les 15 minutes
De 8 h. du matin	à 4 h. du soir:	toutes les 20 minutes
De 4 h. du soir	à 7 h. 30 du soir:	toutes les 15 minutes
De 7 h. du soir	à 8 h. du soir:	toutes les 20 minutes
De 8 h. du soir	à 11 h. 30 du soir:	toutes les 30 minutes

Tramway pour Henderson seulement: minuit  
Tramway pour Saint-Vincent: minuit 40.

**De Saint-Vincent à Montréal (rue Saint-Denis)**

De 5 h. 45 du matin	à 8 h. 30 du matin:	toutes les 15 minutes
De 8 h. 30 du matin	à 4 h. 30 du soir:	toutes les 20 minutes
De 4 h. 30 du soir	à 7 h. 30 du soir:	toutes les 15 minutes
De 7 h. 30 du soir	à 8 h. 30 du soir:	toutes les 20 minutes
De 8 h. 30 du soir	à 11 h. 35 du soir:	toutes les 30 minutes

Tramway de Henderson à Montréal (rue Saint-Denis): minuit 20  
Tramway de Saint-Vincent à Montréal (rue Saint-Denis): 1 h. 10 du matin

**CARTIERVILLE**  
De Snowdon-Junction

De 5 h. 20 du matin	à 8 h. 40 du soir:	toutes les 20 minutes
De 8 h. 40 du soir	à minuit:	toutes les 40 minutes

**De Cartierville**

De 5 h. 40 du matin	à 9 h. du soir:	toutes les 20 minutes
De 9 h. du soir	à minuit 20:	toutes les 40 minutes

**AUTOUR DE LA MONTAGNE**  
De Montréal (angle de l'avenue du Parc et de l'avenue du Mont-Royal):

De 5 h. 40 du matin	à minuit:	toutes les 20 minutes
---------------------	-----------	-----------------------

**De l'avenue Victoria:**

De 5 h. 50 du matin	à 12 h. 30 du matin:	toutes les 20 minutes
De l'avenue Victoria à Snowdon:		
De 5 h. 50 du matin	à 8 h. 50 du soir:	toutes les 10 minutes

**BOUT-DE-L'ILE**  
De 5 h. du matin à minuit: toutes les heures

**TETREAULTVILLE**

De 5 h. du matin	à 9 h. du matin:	toutes les 15 minutes
De 9 h. du matin	à 3 h. 30 du soir:	toutes les 30 minutes
De 3 h. 30 du soir	à 7 h. du soir:	toutes les 15 minutes
De 7 h. du soir	à 8 h. 30 du soir:	toutes les 30 minutes

**POINTE-AUX-TREMBLES**

De 5 h. du matin	à 9 h. du matin:	toutes les 15 minutes
De 9 h. du matin	à 3 h. 30 du soir:	toutes les 30 minutes
De 3 h. 30 du soir	à 7 h. du soir:	toutes les 15 minutes
De 7 h. du soir	à 11 h. du soir:	toutes les 30 minutes
De 11 h. du soir	à 1 h. du matin:	toutes les heures

**Comité de Jules Fournier**  
CANDIDAT A L'ÉCHEVINAGE DANS SAINT-JACQUES

**Rue Sainte-Catherine, 526-Est**  
(Entre Amherst et S.-Timothée)

Téléphone: EST 1521